

Cadre de classement des archives communales et intercommunales

Archives antérieures à 1792

Série AA - Actes constitutifs et politiques de la commune
Série BB - Administration communale
Série CC - Finances, impôts et comptabilité
Série DD - Biens communaux, eaux et forêts, travaux publics, voirie
Série EE - Affaires militaires
Série FF - Justice, procédures, police
Série GG - Cultes, instruction publique, assistance publique
Série HH - Agriculture, industrie, commerce
Série II - Documents divers

Archives postérieures à 1792

Série A - Lois et actes du pouvoir central
Série B - Actes de l'administration départementale
Série C - Bibliothèque administrative de la mairie
Série D - Administration générale

- 1 D - Conseil municipal : délibérations
- 2 D - Actes de l'administration municipale
- 3 D - Administration générale de la commune
- 4 D - Contentieux et assurances

Série E - Etat civil

Série F - Population - économie sociale - statistiques

- 1 F - Population
- 2 F - Commerce et industrie
- 3 F - Agriculture
- 4 F - Ravitaillement
- 5 F - Statistique générale
- 6 F - Mesures d'exception
- 7 F - Travail

Série G - Contributions - cadastre - administrations financières, PTT - radio, télévision - poids et mesures

- 1 G - Contributions directes
- 2 G - Impôts extraordinaires
- 3 G - Rapports avec les diverses administrations financières

Série H - Affaires militaires

- 1 H - Recrutement
- 2 H - Administration militaire
- 3 H - Garde nationale
- 4 H - Sapeurs pompiers
- 5 H - Mesures d'exception et faits de guerre

Série J - Police, justice, hygiène

- 1 J - Police locale
- 2 J - Police générale
- 3 J - Justice
- 4 J - Etablissement pénitentiaires
- 5 J - Hygiène, santé, protection de l'environnement

Série K - Elections, personnel, protocole, distinction honorifique

- 1 K - Elections
- 2 K - Personnel municipal
- 3 K - Protocole et distinction honorifiques

Série L - Finances communales

- 1 L - Budgets et comptes communaux
- 2 L - Recettes
- 3 L - Dépenses

Série M - Bâtiments appartenant à la commune, à l'état, à la région, au département

- 1 M - Bâtiments communaux
- 2 M - Bâtiments appartenant à l'Etat et à la Région, au Département

Série N - Biens communaux non-bâti : terrains, forêts, eaux

- 1 N - Gestion des biens communaux
- 2 N - Exploitation des eaux par la commune (mares, abreuvoirs, plans d'eau)
- 3 N - Biens nationaux

Série O - Travaux publics - voirie - transports - navigation et régime des eaux

- 1 O - Travaux publics, voirie, service des eaux, canalisations
- 2 O - Transports publics, mines et carrières
- 3 O - Navigation et régime des eaux

Série P - Culte

- 1 P - Culte catholique
- 2 P - Période révolutionnaire
- 3 P - Autres cultes

Série Q - Assistance et prévoyance

- 1 Q - Généralités et secours
- 2 Q - Œuvres charitables et institutions diverses d'aide sociale
- 3 Q - Etablissement hospitaliers, hospitalisations
- 4 Q - Application des lois d'assistance et de prévoyance

Série R - Enseignement, action culturelle, sport, tourisme

- 1 R - Enseignements
- 2 R - Œuvres scolaires et périscolaires
- 3 R - Action culturelle, sciences, lettres et arts
- 4 R - Sports, tourisme, loisirs

Série T - Urbanisme

- 1 T - Planification et aménagement foncier
- 2 T - Urbanisme
- 3 T - Construction

Série S - Urbanisme

- 1 T - Planification et aménagement foncier
- 2 T - Urbanisme
- 3 T - Construction

Archives contemporaines (après 1982)

Il s'agit d'un classement en série continue en W. Chaque versement d'archives reçoit un numéro (1W, 2W, 3W).

Bien adapté aux communes importantes dotées de plusieurs services qui génèrent de nombreuses archives, le classement en W est d'abord un système de numérotation des dossiers d'archives par "versement".